

## SÉANCE DU 19 MARS 2019

### TAUX DES 4 TAXES 2019

Mme le Maire rappelle le taux des taxes en vigueur actuellement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (10 pour, 2 abstentions) des votes de maintenir les taux des taxes 2018 pour 2019 ce qui les fixe comme suit :

Taxe d'habitation	15.89	CFE	16.97
Foncier Bâti	18.29	Foncier non bâti	36.71

### RENÉGOCIATION DE L'EMPRUNT N° 70006996149 (réalisé le 23/06/2011)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le prêt N° 70006996149 d'un montant initial de 400 000 € sur 30 ans au taux de 4.74 %, a été réalisé le 23/06/2011 auprès du Crédit Agricole Normandie Seine.

Après le paiement de l'échéance du 23/06/2019, le capital restant dû sera de 340 449.12 €, et les indemnités de remboursement anticipé et financière seront de 18 826.84 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité : de renégocier le prêt N°70006996149 auprès du Crédit Agricole Normandie Seine selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 359 275.96 € correspondant au capital restant dû + les indemnités de remboursement anticipé

Durée en mois : 240

Périodicité : Annuelle

Taux Fixe : 2.14%

Date de mise en place : 23/06/2019, ou si dépassement de la date, à réception de l'avenant signé.

Date de première échéance modifiée : 23/06/2020

- d'autoriser Madame le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

### AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Mme le Maire rappelle aux Membres du Conseil qu'un aménagement du centre bourg a été envisagé afin d'améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements piétons et des accès aux services communaux, le stationnement des véhicules et l'aspect agréable du centre de Motteville. Une délibération avait été prise en ce sens lors de la réunion du 6 février 2018. Cette réalisation n'a pu être programmée en 2018. Les Membres du Conseil décident de délibérer à nouveau sur ce projet, et décident à l'unanimité des votes que la délibération ci-après annule et remplace celle du 06 février 2018 n°006 :

Mr l'Adjoint aux travaux présente le projet d'aménagement aux Conseillers. Mr l'Adjoint aux travaux rappelle qu'un bureau d'études a été retenu et que le montant de ses honoraires sera de 15 500 € HT soit 18 600 € TTC, pour réaliser la maîtrise d'œuvre et le suivi de facturation.

Il informe que l'estimation globale des travaux s'élève à 320 864.60 € HT, soit 385 037.52 € TTC. Après avoir étudié le projet et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire réaliser l'aménagement du centre bourg
- de solliciter des subventions auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL et au titre de la DETR
- de solliciter une subvention auprès du Département
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la commune et d'avoir recours à un emprunt
- approuvent la dépense et son inscription aux BP 2019.
- autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet.

### TARIF CANTINE

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité des votes (11 pour, 1 abstention) de maintenir les tarifs actuels de la cantine de la commune de Motteville, soit 2.81 € pour un enfant et 3.40 € pour un adulte.

### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Vu le travail effectué par les deux Agents Recenseurs lors du recensement de cette année, Mme le Maire propose de réévaluer l'enveloppe globale de rémunération brute des Agents Recenseurs, passant de 1 451 € à 1 461.01 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des votes :

- de fixer l'enveloppe globale à 1 461.01 € (charges patronales à déduire).
- de modifier la délibération 066-2018 pour la partie rémunération et de la remplacer par cette délibération.

### INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire informe, que Mr Halbourg, Adjoint, n'a pas encore eu toutes les informations nécessaires pour pouvoir délibérer sur la régénération du terrain de football.

Mr Petit, Adjoint, indique que les agents communaux ont presque terminé d'installer le parcours de santé.

### QUESTIONS DIVERSES

Mr Renoult demande si un abribus pourrait être mis au niveau de l'arrêt des tilleuls.

Mr Renoult souhaiterait savoir à quel moment est prévue la pose du radar pédagogique par le département.

Mme Dannebey demande si une solution pourrait être apportée pour l'agent de la garderie matin et soir, car elle effectue plusieurs « aller/retour » entre la porte extérieure (où les parents sonnent) et la salle de garderie. Par exemple, la commune pourrait installer une commande d'ouverture de porte à distance.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 21h50

